



LIGUE DE FOOTBALL DE MARTINIQUE

Affiliée à :
Fédération Française de Football (**FFF**)
Caribbean Football Union (**CFU**)
Confederacion Norte, Centro Americana y del Caribe de Futbol (**CONCACAF**)



PROCES VERBAL RÉUNION DE BUREAU DU CONSEIL DE LIGUE

Saison 2020/2021
Réunion du 21 octobre 2020

Membres présents :

| PRÉNOMS - NOMS | FONCTIONS | Présent | Absent | Excusé |
|------------------------|---------------------------------|---------|--------|--------|
| Samuel PÉREAU | Président | ■ | | |
| Georges DUQUESNAY | 1 ^{er} Vice Président | ■ | | |
| Fred MIRAM MARTHE ROSE | 2 ^{ème} Vice Président | | | ■ |
| Lionel DESROSES | 3 ^{ème} Vice Président | | | ■ |
| Jean-Claude VARRU | Secrétaire Général | ■ | | |
| Alex ULLINDAH | Trésorier Général | ■ | | |
| Maurice VICTOIRE | Secrétaire Général Adjoint | | | ■ |
| Maguy NATTES-CRATTER | Trésorier Général Adjoint | ■ | | |
| Béatrix DELEM | Vice-Présidente | | | ■ |
| Sophie LEGROS | Vice-Présidente | | | ■ |
| Raymond MARIE-JOSEPH | Vice-Président | | | ■ |
| Stéphane CABRERA | Vice-Président | ■ | | |
| Jean Luc MOSTOR | Vice-Président | | | ■ |
| Michel PLATON | Vice-Président | | | ■ |
| Régine GORON | Vice-Présidente | | | ■ |
| Daniel VIGÉE | Vice-Président | | | ■ |
| Gaétan BASCOU | Vice-Président | ■ | | |
| Jean PIERRE-LOUIS | Vice-Président | | | ■ |
| Pierrot NANDOR | Vice-Président | | | ■ |

Assistent à la réunion :

| NOMS – PRÉNOMS | FONCTIONS |
|----------------|-----------|
| | |

Le quorum étant atteint, le Président ouvre la réunion à 18h00, remercie les membres présents et déclare que le Conseil de Ligue, réuni en plénière, peut valablement délibérer sur les points de l'ordre du jour ci-dessous.

Ordre du Jour

A. Entretiens

1. Licencié Patrick CAVELAN

Le Conseil de Ligue s'entretient avec Monsieur Patrick CAVELAN. Il s'agissait de faire le point sur les incidents qui se sont déroulés lors de la rencontre US Robert/ Samaritaine. Après échanges et discussion le Conseil de Ligue lui rappelle les devoirs de sa charge.

2. Membres de la Commission de Surveillance des Opérations Electorales (CSOE) à 18h30

Compte tenu des empêchements de Messieurs Gérard LACOM et Camille CELENICE, le conseil de Ligue valide en remplacement la nomination des messieurs Alex VOYER et Alain DEDE en qualité de membre de la CSOE.

La nouvelle composition de la commission est donc la suivante :

- Clément MARIE : Président du CTOSMA – Président de la commission
- Alex Voyer : Secrétaire Général du CTOSMA

LIGUE DE FOOTBALL DE MARTINIQUE

2 rue Saint-John Perse Morne Tartenson - BP 307 – 97203 Fort de France Cedex - Tél. 0596-72-89-89 - Fax. 0596-63-14-99

secretariatgeneral@liguefootmartinique.fr

La correspondance et les règlements doivent être adressés impersonnellement à Monsieur le Secrétaire Général



LIGUE DE FOOTBALL DE MARTINIQUE

Affiliée à :
Fédération Française de Football (FFF)
Caribbean Football Union (CFU)
Confederacion Norte, Centro Americana y del Caribe de Futbol (CONCACAF)



- Eric PRIVAT : Représentant du la DJSCS
- Dominique PHILEMONT MONTOUT : Président de l'ASSAUT
- Alain DEDE : Anien Président du CROSMA – Personne qualifiée

B. Compétitions

1. Compétitions en nocturne

Le conseil de Ligue valide la programmation de tous les matchs en nocturne du vendredi à 19h30 compte tenu du couvre feu instauré à compter de 22h

2. Futsal

a. Défraiement des arbitres

Le Conseil de Ligue valide le montant des défraiement des arbitres pour les paly off au titre de la saison 2020/2021 comme indiqué ci-dessous :

- Quart de Finales : 50 € par arbitres
- Demi Finales : 60 € par arbitres
- Finale : 80 € par arbitres

b. Nombre d'arbitres par match pour les play off

A compter des quarts de finale, le conseil de Ligue valide la présence de 4 arbitres par matchs

- 2 arbitres de terrain
- 1 arbitres de table
- 1 arbitre pour la gestion des bancs de touche

3. Championnat Féminin

Article 73 des Règlements Généraux de la FFF : Avis du Conseil de Ligue sur la participation des U16 et U17 filles aux compétitions seniors féminines

Le Conseil de Ligue,

Rappelle les dispositions de l'article 73 des Règlements Généraux de la FFF :

« 1. Sur autorisation médicale explicite figurant sur la demande de licence, les joueurs et les joueuses peuvent pratiquer dans les seules compétitions de la catégorie d'âge immédiatement supérieure à celle de leur licence, sauf pour les licenciés U18 et U18 F qui peuvent pratiquer en Senior.

En cas d'interdiction médicale de surclassement sur leur demande de licence, la mention « surclassement interdit » est apposée sur les licences des joueurs ou joueuses concernés.

2. a) Les licenciés U17 peuvent pratiquer en Senior, sous réserve d'obtenir un certificat médical de non contre-indication, comprenant une autorisation parentale, délivré par un médecin fédéral, certificat approuvé par la Commission Régionale Médicale.

Dans les mêmes conditions d'examen médical :

- les joueuses U16 F et U17F peuvent pratiquer en Senior dans les compétitions de Ligue et de District, sur décision des Comités de Direction des Ligues et dans la limite de trois joueuses U16 F et de trois joueuses U17 F pouvant figurer sur la feuille de match ;

3. Cette autorisation de surclassement est soumise aux prescriptions de l'article 72.1.

4. En cas d'infraction aux dispositions du présent article, est appliquée la sanction prévue au Titre 4.

5. En cas de litige sur un surclassement, la Commission Fédérale Médicale peut être saisie du dossier. »

Décide d'autoriser les U16 filles et U17 filles à participer aux compétitions seniors filles organisées par la Ligue de Football de Martinique dans les conditions précisées à l'article 73 des Règlements Généraux :

- **Limitation à 3 maximum du nombre de licenciées U16 F inscrites sur la feuille de match**
- **Limitation à 3 maximum du nombre de licenciées U17 F inscrites sur la feuille de match**
- **Obligation pour les U16 et U17 Filles d'avoir une autorisation médicale explicite délivrée par le médecin fédéral (Surclassement)**

LIGUE DE FOOTBALL DE MARTINIQUE

2 rue Saint-John Perse Morne Tartenson - BP 307 – 97203 Fort de France Cedex - Tél. 0596-72-89-89 - Fax. 0596-63-14-99

secretariatgeneral@liguefootmartinique.fr

La correspondance et les règlements doivent être adressés impersonnellement à Monsieur le Secrétaire Général



LIGUE DE FOOTBALL DE MARTINIQUE

Affiliée à :
Fédération Française de Football (**FFF**)
Caribbean Football Union (**CFU**)
Confederacion Norte, Centro Americana y del Caribe de Futbol (**CONCACAF**)



Match Féminin du Dimanche 1 novembre 2020 : Emulation/ Gauloise

Rélevé de décision du Conseil de Ligue : demande à la commission de reprogrammer ce match à une autre date compte tenu de la toussaint

4. Coupe de France

Le Conseil de Ligue valide la programmation des matchs du 6^{ième} tour de Coupe de France comme ci-dessous :

- US Riveraine/Club Franciscain le samedi 24 octobre 2020 à 15h30 au Stade Louis Achille – Fort de France
- Samaritaine/Golden Lion le samedi 24 octobre 2020 à 19h00 au Stade Pierre Alier – Fort de France

C. Point Finances

1. Etat d'avancement de la préparation de l'arrêté des comptes 2019/2020

Le Trésorier fait la présentation de l'avancement des travaux de clôture des comptes 2019/2020. **Matinino**

2. Match du 11 novembre Guadeloupe/ Martinique

Le conseil de ligue valide le report de ce match à une date ultérieure compte tenu de la situation sanitaire COVID.

D. Formation FMI

Sur les 34 clubs invités à la formation seul 5 club ont répondu présents. Le conseil de Ligue décide de reporter la session du 24 octobre 2020 au 31 octobre 2020.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 20h52

Le Président

Samuel PEREAU

Le Secrétaire Général

Jean Claude VARRU

LIGUE DE FOOTBALL DE MARTINIQUE

2 rue Saint-John Perse Morne Tartenson - BP 307 – 97203 Fort de France Cedex - Tél. 0596-72-89-89 - Fax. 0596-63-14-99

secretariatgeneral@liguefootmartinique.fr

La correspondance et les règlements doivent être adressés impersonnellement à Monsieur le Secrétaire Général